



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis d'attribution de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-55662>

Département(s) de publication : **75**

Annonce n° **24-55662**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : C N S A

Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public

Activité du pouvoir adjudicateur : Protection sociale

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Fiabilisation de données

Description : Le présent accord-cadre a pour objet l'appui à la collecte, la fiabilisation, l'analyse de données et production de restitutions de la CNSA.- 3 lots

Identifiant de la procédure : b9471aa9-4687-4796-9214-1cc926b2fa58

Identifiant interne : AOO-357-DAPO-24

Type de procédure : Ouverte

La procédure est accélérée : non

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 79311000 Services d'études

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 79311000 Services d'études

2.1.3 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 2,760,000 EUR

2.1.4 Informations générales

Informations complémentaires : Accord-cadre financé sur fonds propres de la CNSA. Le paiement s'effectue après attestation de service fait dans un délai maximum de 30 jours à compter de la date de réception de la demande de paiement.

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

Section 5 - Lot

5.1 Lot : LOT-0003

Titre : Fiabilisation de la collecte transverse

Description : Appui à la collecte, la fiabilisation, l'analyse de données et production de restitutions pour les autres directions de la CNSA

Identifiant interne : 3

5.1.1 **Objet**

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 79311000 Services d'études

5.1.3 **Durée estimée**

Date de début : 26/04/2024

Date de fin : 25/04/2028

5.1.4 **Renouvellement**

L'acheteur se réserve le droit d'effectuer des achats supplémentaires auprès du contractant, comme décrit ici : Marché de prestations similaires conformément à l'article R 2122-7 du code de la commande publique

5.1.5 **Valeur**

Valeur maximale de l'accord-cadre : 560,000 EUR

5.1.6 **Informations générales**

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)

Informations complémentaires : Autonomii se présente en groupement avec DOMELIA CONSEIL, co-traitant : SIRET 80390113100042

5.1.7 **Marché public stratégique**

Objectif du marché public stratégique : Pas de passation de marché stratégique

Méthode utilisée pour réduire l'incidence environnementale : L'atténuation du changement climatique

Critères marchés publics écologiques : Pas de critères applicables aux marchés publics écologiques

Objectif social promu : Autre

Objectif innovant : Les travaux, fournitures ou services faisant l'objet du marché sont nouveaux ou sensiblement améliorés par rapport à d'autres travaux, fournitures ou services déjà présents sur le marché.

5.1.8 Critères d'accessibilité

Des critères d'accessibilité pour les personnes handicapées ne sont pas appliqués parce que le marché n'est pas destiné aux personnes physiques

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Profils de l'équipe affectées aux prestations, 30 %

Critère :

Type : Prix

Description : DQE 50%

Critère :

Type : Qualité

Description : Méthodologie 20 %

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : La pondération est exprimée par des critères

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : Si vous estimez devoir contester cette décision, il vous appartient de saisir le Tribunal administratif de Paris -7 rue de Jouy - 75181 Paris cedex 04, soit, avant la conclusion du contrat, sur la base de l'article L. 551-1 du code de justice administrative et/ou, contre un acte détachable du contrat, de l'article R. 421-1 du même code dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision en assortissant le cas échéant votre requête d'une demande de suspension sur le fondement de l'article L. 551-1 du même code, soit, après la conclusion du contrat, en formant un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées le cas échéant assorti d'une demande de suspension sur le fondement précité et/ou d'une demande indemnitaire. En cas de demande indemnitaire, un recours administratif préalable doit être exercé auprès de la Directrice de la CNSA - 66 avenue du Maine - 75682 Paris cedex 14 ; le recours de pleine juridiction doit être formé dans un délai de deux mois à compter de la décision expresse de rejet du recours préalable ou sans condition de délai (sauf prescription) à défaut.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Paris

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Paris

5.1 Lot : LOT-0001

Titre : Fiabilisation de la collecte DADP

Description : Appui à la collecte, la fiabilisation, l'analyse de données et production de restitutions pour la Direction de l'accès aux droits et des parcours (DADP) de la CNSA.

Identifiant interne : 1

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 79311000 Services d'études

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 26/04/2024

Date de fin : 24/04/2028

5.1.4 Renouvellement

L'acheteur se réserve le droit d'effectuer des achats supplémentaires auprès du contractant, comme décrit ici : Marché de prestations similaires conformément à l'article R 2122-7 du code de la commande publique

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 1,000,000 EUR

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)

Informations complémentaires : Autonomii se présente en groupement avec DOMELIA CONSEIL, co-traitant : SIRET 80390113100042

5.1.7 Marché public stratégique

Objectif du marché public stratégique : Pas de passation de marché stratégique

Méthode utilisée pour réduire l'incidence environnementale : L'atténuation du changement climatique

Critères marchés publics écologiques : Pas de critères applicables aux marchés publics écologiques

Objectif social promu : Autre

Objectif innovant : Les travaux, fournitures ou services faisant l'objet du marché sont nouveaux ou sensiblement améliorés par rapport à d'autres travaux, fournitures ou services déjà présents sur le marché.

5.1.8 Critères d'accessibilité

Des critères d'accessibilité pour les personnes handicapées ne sont pas appliqués parce que le marché n'est pas destiné aux personnes physiques

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Organisation, 20 %

Critère :

Type : Qualité

Description : Profils de l'équipe, 30 %

Critère :

Type : Qualité

Description : Méthodologie, 20 %

Critère :

Type : Prix

Description : DPGF 30%

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : La pondération est exprimée par des critères

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : Si vous estimez devoir contester cette décision, il vous appartient de saisir le Tribunal administratif de Paris -7 rue de Jouy - 75181 Paris cedex 04, soit, avant la conclusion du contrat, sur la base de l'article L. 551-1 du code de justice administrative et/ou, contre un acte détachable du contrat, de l'article R. 421-1 du même code dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision en assortissant le cas échéant votre requête d'une demande de suspension sur le fondement de l'article L. 551-1 du même code, soit, après la conclusion du contrat, en formant un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées le cas échéant assorti d'une demande de suspension sur le fondement précité et/ou d'une demande indemnitaire. En cas de demande indemnitaire, un recours administratif préalable doit être exercé auprès de la Directrice de la CNSA - 66 avenue du Maine - 75682 Paris cedex 14 ; le recours de pleine juridiction doit être formé dans un délai de deux mois à compter de la décision expresse de rejet du recours préalable ou sans condition de délai (sauf prescription) à défaut.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Paris

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Paris

5.1 Lot : LOT-0002

Titre : Fiabilisation de la collecte DAPO

Description : Appui à la collecte, la fiabilisation, l'analyse de données et production de restitutions pour la Direction de l'appui au pilotage de l'offre (DAPO) de la CNSA.

Identifiant interne : 2

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 79311000 Services d'études

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 26/04/2024

Date de fin : 25/04/2028

5.1.4 Renouvellement

L'acheteur se réserve le droit d'effectuer des achats supplémentaires auprès du contractant, comme décrit ici : Marché de prestations similaires conformément à l'article R 2122-7 du code de la commande publique

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 1,200,000 EUR

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)

Informations complémentaires : Autonomii se présente en groupement avec DOMELIA CONSEIL, co-traitant : SIRET 80390113100042

5.1.7 Marché public stratégique

Objectif du marché public stratégique : Pas de passation de marché stratégique

Méthode utilisée pour réduire l'incidence environnementale : L'atténuation du changement climatique

Critères marchés publics écologiques : Pas de critères applicables aux marchés publics écologiques

Objectif social promu : Autre

Objectif innovant : Les travaux, fournitures ou services faisant l'objet du marché sont nouveaux ou sensiblement améliorés par rapport à d'autres travaux, fournitures ou services déjà présents sur le marché.

5.1.8 Critères d'accessibilité

Des critères d'accessibilité pour les personnes handicapées ne sont pas appliqués parce que le marché n'est pas destiné aux personnes physiques

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Profils de l'équipe affectées aux prestations, 20 %

Critère :

Type : Qualité

Description : Organisation, 20 %

Critère :

Type : Prix

Description : DQE 40%

Critère :

Type : Qualité

Description : Méthodologie, 20 %

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : La pondération est exprimée par des critères

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : Si vous estimez devoir contester cette décision, il vous appartient de saisir le Tribunal administratif de Paris -7 rue de Jouy - 75181 Paris cedex 04, soit, avant la conclusion du contrat, sur la base de l'article L. 551-1 du code de justice administrative et/ou, contre un acte détachable du contrat, de l'article R. 421-1 du même code dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision en assortissant le cas échéant votre requête d'une demande de suspension sur le fondement de l'article L. 551-1 du même code, soit, après la conclusion du contrat, en formant un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées le cas échéant assorti d'une demande de suspension sur le fondement précité et/ou d'une demande indemnitaire. En cas de demande indemnitaire, un recours administratif préalable doit être exercé auprès de la Directrice de la CNSA - 66 avenue du Maine - 75682 Paris cedex 14 ; le recours de pleine juridiction doit être formé dans un délai de deux mois à compter de la décision expresse de rejet du recours préalable ou sans condition de délai (sauf prescription) à défaut.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Paris

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Paris

Section 6 - Résultats

Valeur maximale des accords-cadres dans cette procédure : 2,760,000 EUR

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0003

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 560,000 EUR

6.1.2 Informations sur les lauréats

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0002

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 1,200,000 EUR

6.1.2 Informations sur les lauréats

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0001

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 1,000,000 EUR

6.1.2 Informations sur les lauréats

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal administratif de Paris

Numéro d'enregistrement : 17750005500013

Ville : Paris cedex 14

Code postal : 75181

Pays : France

Adresse électronique : Greffe.ta-paris@juradm.fr

Téléphone : +33 144594400

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

8.1 ORG-0001

Nom officiel : C N S A

Numéro d'enregistrement : 18009256100026

Ville : Paris

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Adresse électronique : Marche_cnsa@cnsa.fr

Téléphone : 0153912800

Profil de l'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 4f8ddf39-394d-4bb3-b92a-aa267d297e21 - 01

Type de formulaire : Résultats

Type d'avis : Avis d'attribution de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 14/05/2024 à 09:50

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication

Date d'envoi du présent avis à la publication : 14/05/2024